

## **7 - PROGRAMME D'APPUI A LA DIFFUSION DU SRI**

### **NOTE CONCEPTUELLE**

#### **A. CONTEXTE**

Chaque année, Madagascar importe de 100 000 à 200 000 tonnes de riz et au cours de la dernière saison rizicole, la production du riz a baissé d'environ 500 000 tonnes de paddy. . Le riz reste l'Aliment de base des malagasy et se trouve être la première activité agricole. Un Programme National de Développement Rural (PNDR) a été élaboré et tient compte des potentialités du pays en matière de développement rizicole. Suite à l'adhésion à l'initiative CARD, une stratégie nationale pour le développement du riz (SNDR) a été élaborée et validée en 2009. Tous les aspects visant à lever les contraintes sur le riz ont été pris en compte dans cette stratégie et le problème particulier du niveau de rendement liée à la faiblesse de la technologie au champ se trouve être un facteur limitant important. Le SRI est une technique largement diffusée dans plusieurs pays à vocation rizicole dont fait partie Madagascar. C'est dans ce contexte que ce Programme a été conçu.

#### **B. JUSTIFICATIONS**

Ce Programme entre dans le cadre de la mise en œuvre de la SNDR dont l'un des principaux axes d'intervention concerne l'intensification et la modernisation de la production rizicole. La principale justification de ce Projet est la sécurisation, au niveau national, de la production rizicole. En effet, le riz est l'aliment de base à Madagascar, la production nationale ne couvre pas en totalité la demande intérieure. La riziculture est pratiquée dans la majorité des régions du pays et Madagascar présente les atouts pour devenir un important exportateur et fournisseur de riz auprès des pays voisins. Le SRI est une technique maîtrisable par les paysans. Il permet de doubler voire tripler le rendement et contribuer de façon durable à assurer la sécurité alimentaire et par voie de conséquence l'augmentation des revenus ruraux.

Le SRI contribue également à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique : en terme d'économie d'eau, de faible utilisation d'intrants (semences, engrais chimiques, produits phytosanitaires), de résistance aux maladies.

Le SRI, découvert à Madagascar en 1984, est aujourd'hui pratiqué par une cinquantaine de pays. Avec ses diverses zones agro écologiques, Madagascar peut devenir un véritable laboratoire du SRI. Par ailleurs, les acteurs et partenaires du SRI sont rassemblés depuis deux ans dans des structures nationales, régionales et locales.

#### **C. ZONES D'INTERVENTION POTENTIELLES, GROUPES CIBLES ET DUREE DU PROJET**

Le projet couvrira les grands bassins rizicoles des 22 régions de Madagascar en ciblant : les agriculteurs, les jeunes ruraux, les enseignants des écoles rurales et des centres de formation professionnelle et tous les acteurs du développement rural impliqués dans la filière riz.

La durée du programme est estimée à 5 ans.

## D. Objectifs Principaux du Programme

### *Objectif Global du Programme*

L'objectif global du Programme est de contribuer à l'augmentation de la production rizicole à Madagascar, afin de contribuer à la sécurité alimentaire et accroître les revenus de producteurs de riz.

### *Objectifs Spécifiques*

Les objectifs spécifiques du Programme sont :

- Le SRI est diffusé sur tout le territoire national et adopté définitivement par les producteurs
- la productivité rizicole est améliorée

## E. Description des Composantes, Résultats et Activités

Le Projet sera mis en œuvre autour de 4 composantes :

1. Recherche-Développement
2. Renforcement des capacités
3. Diffusion du système
4. Administration et gestion du Programme

La première composante "**Recherche-Développement**" concernera la recherche sur les techniques SRI les plus adaptées à chaque zone agro-écologique, la mise en place de sites d'expérimentation, l'application de recherche action en milieu paysannal et la diffusion des résultats.

La deuxième composante « **Renforcement des capacités** » consiste à la formation d'un pool de techniciens; à l'installation et opérationnalisation de structures national/régionales SRI; à l'organisation d'échanges et de partage d'expériences, ainsi qu'à la poursuite des efforts de mise en commun des travaux des acteurs et partenaires engagés dans le SRI.

La composante "**Diffusion du Système**" vise à assurer la disponibilité des techniciens SRI auprès des paysans; à sensibiliser et communiquer le SRI à tous les niveaux en utilisant les différents outils de communication et de diffusion (IEC); à assurer l'insertion/intégration du SRI dans le cursus des écoles rurales primaires et centres professionnels.

La Composante "**Administration et Gestion du Programme**", assurera les aspects de la gestion au quotidien des aspects administratifs et financiers du Programme, et apportera les appuis nécessaires à la réalisation des composantes techniques opérationnelles. Par ailleurs elle sera chargée des relations avec les institutions de tutelles et les partenaires au développement, le management du programme avec le suivi-évaluation des activités dans le but d'atteindre pleinement les objectifs qui sont assignés au Programme.

### **Résultats attendus**

Les résultats attendus de ce projet sont :

- Les Résultats des recherches sont validés, publiés et accessibles pour les paysans
- Chaque région dispose des techniciens SRI suffisants (au total 90 techniciens)
- La surface emblavée en SRI est doublée au moins 250 000 ha
- Les 22 plateformes régionales SRI sont installées et fonctionnelles (dont 13 déjà en place)
- Le taux d'adoption du SRI par les paysans a au moins doublé : au minimum 360 000 paysans
- Une Base de Données en SRI est disponible et exploitable

## **F. Coûts et Financements**

Le coût du Projet est estimé à 2 millions de USD. Les détails de coûts et financements du Programme seront précisés dans le cadre d'une mission de formulation qui sera co-organisée par le gouvernement et les partenaires techniques et financiers, susceptibles de contribuer aux objectifs de ce Projet.

## **G. Stratégie de Mise en œuvre du Programme**

La stratégie de mise en œuvre du programme sera basée sur une approche participative et spatiale. Elle se développe à trois niveaux :

- Institutionnel : développement de la structure SRI nationale (sur le modèle de CEDAC au Cambodge) ;
- Paysannal : dans chaque région des organisations paysannes, cellule de base, partenaires des techniciens conseillers et acteurs dans les circuits de commercialisation.
- National : participation de la structure SRI nationale à la stratégie de développement rizicole, fondant la sécurité alimentaire sur la production nationale et encourageant les exportations vers les paysans déficitaires de la sous- région.

## **H. Organisation et gestion**

Le programme sera mise en œuvre par le GSRI sous la tutelle du MINAGRI. L'unité de gestion du programme sera assurée par l'équipe du GSRI (sous réserve de restructuration/renforcement): Coordonnateur du programme, cadres responsables des composantes techniques, équipe administrative et financière. Un responsable du suivi-évaluation assistera le Coordonnateur du projet dans le suivi des activités du Programme et en particulier des résultats et impacts attendus conformément aux objectifs assignés au programme.

Des antennes régionales seront renforcées ou créées pour assurer la coordination des activités à réaliser au niveau des régions d'interventions du Programme.

## **I. Suivi-Evaluation**

Il sera mis en place un système de suivi et d'évaluation moderne et adapté, s'assurant d'une participation effective des bénéficiaires finaux et des antennes régionales dans le suivi de performance (suivi des activités) et l'évaluation des impacts du programme. Des méthodes de suivi-évaluation participatif seront développées par le programme. Par ailleurs, des actions de capitalisation et de gestion de savoir et de connaissance seront également développées.

Les principaux indicateurs d'activités et de résultats objectivement vérifiables pourraient notamment inclure : le nombre d'adoptants ; les superficies emblavées ; le tonnage de production ; le rendement.

## **J. Risques**

Les risques sont liés à : (i) la non continuité de la politique nationale en matière de riz, (ii) à l'incohérence des stratégies de sécurité alimentaire, (iii) aux aléas et cataclysmes naturels fréquents et (iv) au prix non rémunérateur.